

SÉANCE DU 12 septembre 2012

L'an deux mil douze, le douze septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 06 septembre 2012

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf M. Jean-Luc TULLEAU et M. Daniel CALTEAU, excusés.

Madame Séverine GOUHIER a été élue secrétaire de séance.

Budget commune : modifications budgétaires n° 4

Le conseil municipal,

Vu l'acquisition de matériel informatique, de tables pour la salle des fêtes, et des travaux dans le cimetière,

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2012 :

Investissement :

Dépenses :

article 2183-45 (matériel de bureau) : + 3 500 €

article 2128-11 (aménagement cimetière) : + 2 500 €

article 020 (dépenses imprévues) : - 6 000 €

Fonctionnement

article 73925 (fonds péréquation recettes fiscales communales et intercommunales) : + 1 077 €

article 022 (dépenses imprévues) : - 1 077 €

Proposition Pages Jaunes

Le maire présente au conseil municipal une proposition faite par les Pages Jaunes et relative à l'inscription du site de Ballots sur les Pages Jaunes, annuaire en ligne. Le montant de cette inscription est de 133,95 € TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de ne pas retenir cette proposition.

Identification des zones humides

Le conseil municipal,

Vu le courrier du Syndicat mixte du Pays de Craon relatif à son engagement dans une démarche d'identification des zones humides sur son territoire,

Vu la création de six groupes de suivi locaux chargés de suivre le travail

<p>Acquisition matériel scolaire commune de Brains sur les Marches</p>	<p>d'inventaire réalisé par le bureau d'études retenu (D2L BETALI) et de l'enrichir par le biais de ses connaissances de terrain, groupes composés de représentants des communes, des services de l'Etat, des CLE et de l'Agence de l'Eau, de la chambre d'agriculture, d'exploitants agricoles, d'associations environnementales....</p> <p>Décide de nommer M. Claude SABIN (titulaire) et M. Fernand JEUDY (suppléant).</p> <p>MM Christel JEGU (entreprise travaux agricoles), André GOHIER et Maxime CHAUVIN (exploitants agricoles), membres du conseil municipal, ainsi que M. Yves GARNIER (président de l'association de pêche) sont également désignés.</p> <hr/> <p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu le courrier de M. le maire de la commune de Brains sur les Marches, qui, suite à la fermeture de leur école, propose à la commune de Ballots de racheter le matériel utilisé par ladite école (ordinateurs, livres, fournitures diverses, armoire, rétroprojecteur...)</p> <p>Décide de fixer à 250 € pour l'ensemble du matériel, la somme qui sera versée à la commune de Brains sur les Marches,</p> <p>Autorise le maire à émettre le titre de recettes correspondant.</p> <hr/>
<p>Vente de terrain à M. CHEVALIER Christophe</p>	<p>M. le maire fait part aux membres du conseil municipal que M. CHEVALIER Christophe souhaite acquérir une partie de la parcelle communale située dans la zone artisanale (entre l'entreprise OMP et le bâtiment des CUMA) pour y construire un bâtiment pour son activité professionnelle.</p> <p>Le conseil municipal émet, pour l'instant, un avis favorable et ne propose pas de tarif car le projet de M. CHEVALIER n'est pas totalement défini.</p> <hr/> <p>Le conseil municipal,</p> <p>Après avoir voté,</p>
<p>Subventions 2012</p>	<p>Décide d'attribuer une subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 100 € à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Ballots (10 voix pour, 1 abstention) - de 250 € à Melle PAILLARD Alicia, pour l'association « Partage avec l'Afrique », dans le cadre d'un stage obligatoire pour ses études (2ème année de licence économie et gestion au campus de Cholet). En contrepartie, il sera demandé une restitution du voyage. <hr/>
<p>Drapeau caserne des pompiers</p>	<p>Il sera fait l'acquisition d'un drapeau pour la caserne des pompiers près du fournisseur SEDI (montant : 1170,70 €). La commune paiera le drapeau en totalité, l'amicale des sapeurs pompiers prendra la moitié à sa charge (diminution de leur subvention l'an prochain).</p>

<p>Convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.</p>	<hr/> <p>Le maire fait part au conseil municipal que la convention signée par la Poste, et relative à l'organisation de l'agence postale communale, est arrivée à échéance.</p> <p>Il est donc proposé à la commune le renouvellement pour une durée comprise entre 1 an et 9 ans.</p> <p>Le conseil municipal,</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>Décide de renouveler la convention de septembre 2012 à septembre 2014,</p> <p>Autorise le maire à la signer.</p>
<p>Remplacement des dalles de plafond pour la mairie et l'agence postale</p>	<hr/> <p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu l'état des plaques du plafond du hall de la mairie, dû à l'humidité,</p> <p>Accepte le devis de fourniture de nouvelles plaques par l'entreprise Bézier Gwénaël, au prix de 9,76 € HT l'unité. Ces nouvelles plaques seront installées par les agents communaux au plafond de l'agence postale, et les anciennes plaques remplaceront celles du hall de la mairie.</p>
<p>Bâtiments communaux</p>	<hr/> <p><u>Salle des fêtes</u> Pour information : le plancher a été partiellement réparé par l'entreprise Barais Patrick. Pour l'isolation : le projet est pour l'instant reporté. Pour le remplacement de 3 portes en aluminium : à ce jour, un seul devis a été remis. Une autre entreprise sera sollicitée et de nouveaux devis</p> <p><u>Complexe sportif</u> Un avenant au devis pour le système de serrure sécurisée doit être remis.</p>
<p>Recensement de la population</p>	<hr/> <p>Rappel : le recensement de la population se déroulera du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.</p> <p>A ce jour, deux personnes se sont manifestées pour être agent recenseur : M. MOREL Jean-Michel et Melle MORINEAU Sabrina. Deux demi-journées de formation auront lieu.</p>
<p>Création d'une commission</p>	<hr/> <p>Le conseil municipal souhaite mettre en place une commission (composée d'élus, d'habitants) qui travaillerait sur l'accessibilité et la sécurité des voies de circulation. Elle concevrait le cahier des charges pour ensuite lancer l'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études. (aborder l'accessibilité ? Aménagement de l'ensemble de la voirie de la commune?). Pour ce faire, le chargé de l'urbanisme à la ville de Craon sera contacté.</p>

Création d'emploi

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1er janvier 2013 un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires d'agent des services techniques. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint technique principal.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1er janvier 2013.

Article 4 : Exécution

Le maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Projet de périmètre
du nouvel EPCI**

Le maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2012 arrêtant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale prévu au VII du schéma départemental de coopération intercommunale de la Mayenne (fusion des communautés de communes du pays du Craonnais, de Saint Aignan – Renazé et de Cossé le Vivien).

Le conseil municipal étant appelé à se prononcer sur ce projet,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable au projet de périmètre décrit ci-dessus.

<p>Résiliation location de garage rue nationale</p>	<p>Mme BRIAND Béatrice, fille de Mme LANVIERGE Solange, domiciliée 13 rue nationale, a adressé la demande de résiliation de la location de garage pour sa mère, à compter du 1er octobre 2012.</p> <p>Le conseil municipal prend acte de cette décision.</p> <hr/>
<p>Terrain des sports</p>	<p>Le dossier pour la création d'une réserve d'eau au terrain des sports est en cours. Après information prise près de la direction départementale des territoires (police de l'Eau), il y aura lieu de déposer une demande préalable de création de bassin d'arrosage.</p> <hr/>
<p>Autorisation droit de place Mme BEAUSSIER</p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu la demande présentée par Mme BEAUSSIER Claudine, domiciliée 8 rue des Genêts à La Brûlatte, pour la vente de galettes et de crêpes sur la place, face à l'église, tous les mercredis,</p> <p>Emet un avis favorable à sa demande,</p> <p>Fixe le droit de place à 34,50 € par trimestre (tarif révisable anuellement, au 1er janvier), à partir du 1er octobre 2012.</p> <hr/>
<p>Inauguration pôle santé</p>	<p>La date pour l'inauguration du pôle santé sera fixée en 2013.</p> <hr/>
<p>Passage Relais des Lumières</p>	<p>Le Relais des Lumières passera dans la commune le 28 septembre prochain et les relayeurs s'arrêteront, le temps de se restaurer, le soir, au complexe sportif. La commune prendra en charge les repas qui seront fournis par M. et Mme GAUDIN de fournir le repas froid (sous forme de crudités, charcuterie, fromage, gâteau, boisson).</p> <hr/>
<p>Vente du bâtiment, anciennement presbytère</p>	<p>Le maire fait part au conseil municipal, de la vente de l'ancien presbytère. Il est précisé que la croix en schiste qui se trouve dans le jardin, sera conservée par les nouveaux acquéreurs, M. et Mme NOLLIERE. Un engagement a été inséré dans l'acte de vente et qui précise, que, en cas de décision de vente de la croix sans l'immeuble sur lequel elle est édifiée, la commune serait prioritaire pour en faire l'acquisition. M. et Mme NOLLIERE précisent également que, lors des Journées du Patrimoine, ils ouvriront leur propriété au public, pour la croix.</p> <hr/>
<p>Guichet automatique bancaire</p>	<p>Un courrier sera envoyé au Crédit mutuel pour accepter leur proposition d'installation d'un guichet automatique sur l'ancien site de Ballots ; en contrepartie, il leur sera demandé de céder le bâtiment à l'euro symbolique.</p> <hr/>

**Travaux route de
Laubrières**

Questions diverses

**MR : avoir sur
fermeture contrat**

M. Claude SABIN informe que les travaux d'élargissement de la route reliant Ballots à Laubrières, débuteront début octobre.

- Suite à la réception d'un courrier au sujet de l'état des toilettes publiques situées place de l'église, il est décidé la rénovation de ce bâtiment.
-

Le conseil municipal,

Vu la fin de contrat avec la société OMR pour la location du photocopieur SHARP MX2300N, et à la non-reconduction du contrat,

Vu l'avoir sur les copies non réalisées, pour la somme totale de 1 059,12 €,

Autorise le maire à émettre le titre de recettes de 1 059,12 €.
